

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

M. Augagneur et le Transsaharien

Est-ce un tort de n'être encore pas de l'avis de tout le monde en cette matière ?

Evidemment, il y a bien d'autres chemins de fer à construire que le Transsaharien. Mais c'est un argument dilatoire applicable à toutes les entreprises. L'un n'empêche pas l'autre.

La raison que donne M. Augagneur n'est pas péremptoire. Quand il dit que les trains devraient emporter leur ravitaillement, c'est juste.

Mais il n'y a pas que la vapeur avec ses impedimenta d'eau et de charbon. Il y a l'électricité avec ses accumulateurs légers.

Précisément en ce moment je m'occupe d'une invention — qui n'est pas de moi — qui permet de capter la force motrice du vent à 80 0/0 de rendement de l'énergie reçue, au lieu de 6 0/0 des moulins à vent actuels, les meilleurs.

C'est la gratuité de la force, révolution industrielle, d'autant plus puissante que l'appareil peut être construit pour 10 jusqu'à 10,000 chevaux.

Il y a donc, dans le Sahara même, à l'état latent, des milliards de ces chevaux.

Faut-il toujours envisager le chemin de fer ? Les difficultés de construction et le coût d'établissement rapporté aux possibilités d'amortissement le rendent problématique.

Mais il faut distinguer entre un railway transsaharien qui n'est qu'un moyen et la traversée mécanique du Sahara qui est un but. L'abandon de l'un n'a pas pour corollaire celui de l'autre.

Personnellement et depuis longtemps, j'ai conçu d'étudier un type de véhicule transdésertique à grande capacité pour remplacer les caravanes, avec la supériorité du cube-marchandises et de la vitesse, en traversant en droite ligne, les régions sablonneuses et pierreuses. Outre le Sahara, il y a le désert de Gobi en Asie centrale et la péninsule arabique.

J'applique en cela, la loi de locomotion que j'ai découverte, ce qui permettrait de faire de la vitesse sur le sable ou sur des cailloux comme, par exemple, dans la Crau.

J'avais eu en perspective l'essence, mais le nouvel engin à vent, permet l'emploi de l'électricité avec postes distributeurs d'énergie sur la route.

Car il faut s'en tenir au mot prophétique de Bugeaud : Les destinées de l'Algérie s'accompliront par le Sud.

La Tunisie et le Maroc sont logés à la même enseigne. Ce ne sont ni ne peuvent être des territoires autonomes — à supposer qu'il en existe au monde. Ce sont des littoraux.

Or les littoraux sont les serviteurs de leur hinterland et doivent s'y installer d'urgence, ne fût-ce que pour subsister. Carthage a disparu pour n'y avoir pas cherché son point d'appui historique et Tyr et Sidon qui l'avaient engendrée avaient commis la même faute, en ne s'ancrant pas dans l'Assyrie.

Les presqu'îles sont dans le même cas. La Grèce antique fut absorbée par la Macédoine pour ne l'avoir pas civilisée. Rome fut anéantie par le barbare Germain, pour ne pas l'avoir entraînée au complet dans son mouvement.

C'est ce qui nous attend en Afrique si nous ne réveillons pas ce continent de sa torpeur.

L'Angleterre en construisant le Cap-Caire s'y est décerné un diplôme de pérennité. La France doit y donner la réplique en longitude, pour se perpétuer au nord, sinon elle y demeurera comme l'oiseau sur la branche. Ce ne sont pas les théories personnelles qui doivent déterminer la haute politique mais les lois historiques méthodiquement vérifiées.

Jacques BAHAR

BULLETIN

LA Production minière de l'Est-Constantinois et le port de Bizerte

Notre correspondant de Bône nous écrit qu'il tient d'un membre de la Chambre de Commerce de cette ville que la voie large de Souk-Ahras à Kébéril (bifurcation de l'embranchement de l'Ouenza) sur la ligne de Souk-Ahras à Tébessa sera ouverte dans la deuxième quinzaine de juillet ou les premiers jours d'août au plus tard.

Les transbordements des phosphates du Kouif devant s'effectuer à la nouvelle gare, au lieu de Souk-Ahras, le chemin de fer de Bône-Guelma-Etat arrivera à pouvoir transporter un gros tonnage qu'on évalue à 2,500 tonnes par jour au lieu de 1.000 actuellement.

Le moment n'est donc pas éloigné où la puissante société du Kouif et celle de l'Ouenza vont pouvoir activer leurs transports vers le port de Bône au grand contentement de la rivale de Bizerte.

Infortunée Bizerte ! elle n'abandonne pas pour cela un pouce de ses prétentions sur la production minière de l'Est Constantinois et en attendant la réalisation de son rêve son grand port, vide de bateaux, immensément vide comme nous avons pu le constater un jour de la semaine dernière, fait pitié à voir.

Pourtant le minerai abonde dans la région, mais on ne l'exploite pas, ou si peu ; la production de Douéria est insignifiante et les Nezas attendent bien tranquillement que le chemin de fer de Tabarka soit achevé pour y exploiter le minerai.

On ne construit même pas, non plus, le chemin de fer électrique de Tunis à Bizerte direct qui donnerait un peu de vie à ce grand port, desservirait une région particulièrement riche et mettrait Bizerte à une heure de Tunis et Marseille à 25 ou 26 heures avec les grands paquebots genre « Duc d'Aumale ».

Bizerte ne peut pourtant pas rester ainsi ; si nous ne pouvons lui donner le minerai de nos voisins donnons-lui au moins le nôtre et pour commencer faisons en la tête ligne de nos grands courriers ; étant entendu que le ticket de passage donnerait droit au transport gratuit pour le voyageur et ses bagages jusqu'à Bizerte par chemin de fer et pour Tunis dans le sens inverse.

En attendant, il est véritablement navrant de voir l'état dans lequel est laissée la gare.

Si le bâtiment principal est neuf — mais sans marquise — que dire des baraquas infectes qui sont tout à côté et doivent disparaître sans retard.

Ah ! si Bizerte avait un sénateur pour maire comme on aurait vite fait d'enjôler la gare avec des palmiers, des arbres, de la verdure, des bouquets de fleurs, une grande marquise intérieure et extérieure et un trottin couvert le long de la voie tout comme celui de Tunis entre les voies normale et étroite.

Mais Bizerte, hélas ! n'a pas de sénateur ! alors ?

A la Cour beylicale

Le Progrès de Tunis se joint à nous pour flétrir les indignes tracasseries dont le Bey est l'objet depuis un an de la part de quelques intrigants dont la place n'est plus à la Cour beylicale.

Et nous espérons bien que M. le Résident général ne sera pas long à prendre une décision contre eux, comme il l'a prise vis à vis de la camarilla, dont s'était entouré l'ancien résident et dont quelques-uns ont dû même être éloignés — sans tambour ni trompette — de la Résidence par M. Flandin lui-même :

La Petite Tunisie, dit notre confrère, a publié une lettre sensationnelle sur les intrigues du palais qui se déroulent autour du malheureux souverain que son âge et son état de santé devraient cependant mettre à l'abri de toutes ces indignes petites tracasseries.

Il est malheureux de constater qu'il suffirait d'un peu d'énergie pour que tout rentrât dans l'ordre.

L'incident dont parle notre confrère n'est pas, hélas ! le seul et s'il n'y avait pas d'autre chose plus digne d'intérêt à dire dans un journal, quelle belle chronique levantine on pourrait écrire !

Sous le règne de M. Flandin toute une intrigue fut montée pour faire remplacer M. Rémy, le digne administrateur de la liste civile, par une personnalité tunisienne bien connue. Il fallut que le Bey lui-même se gendarmât et acquit la conviction que le Résident Général était complètement étranger à la combinaison.

Il y aurait bien d'autres choses à raconter. A quoi bon remuer toutes ces petites vilénies ? Mais elles doivent inciter nos gouvernants à ne placer dans certains postes qui exigent de la discrétion, du tact, une fidélité à toute épreuve, que des sujets soigneusement choisis.

Nous connaissons l'intrigue que nous nous proposons de décoller dans ce numéro, car chaque fait à son rang et en son temps. Il nous était difficile d'admettre que le bénéficiaire éventuel — officier de la Légion d'honneur — ait pu tremper dans une intrigue qui ne l'aurait pas rehaussé si son auteur était arrivé à ses fins. Mais il nous plaît d'enregistrer qu'il y est resté complètement étranger, ce dont nous le félicitons car il y a des vilénies auxquelles on ne s'associe pas, surtout quand on est officier de la Légion d'honneur.

Notre confrère dit qu'il y aurait d'autres choses à raconter mais qu'il vaut mieux ne pas donner toutes ces petites vilénies ?

Alors, quoi, le silence ? Nous ne sommes pas de cet avis car si on laissait faire, les auteurs continueraient comme devant et c'est ce qu'il ne faut pas.

Pour le moment, nous croyons avoir

suffisamment démontré « l'indésirabilité » à la Cour beylicale des personnages et nous attendrons avec confiance les sanctions qui ne manqueront pas d'être prises qu'attend avec impatience, l'opinion publique écœurée des faits que nous avons dénoncés.

O. D. L.

NOS ÉCHOS

Départ du sénateur Gallini

Le sénateur Gallini qui n'avait pu s'embarquer sur le « Duc d'Aumale » est parti pour France via Bizerte par le « Biskra ».

Reçu à la coupée du navire par le commandant entouré de ses officiers, il fut immédiatement conduit à la cabine qui lui avait été réservée et peu après le paquebot prenait la mer qui était loin d'être le beau lac bleu chanté par les poètes avec le fort mistral qui soufflait en mistral.

Quelques personnes prévenues de sa présence avaient tenu à le saluer notamment le commandant Guillet, MM. Gaudiani et Guénard, délégués à la Consultative, Léon Solet père, ancien directeur du Cri de Bizerte, et d'autres personnalités dont les noms nous échappent.

Le cas de Taalbi

Nous ne voudrions pas nous éterniser sur le cas de Taalbi, remis aujourd'hui en liberté après une longue détention, mais nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir après les explications fournies par la Tunisie Française.

Notre confrère nous dit que la loi française d'amnistie ne s'applique, de plano, qu'aux crimes et délits prévus par la loi française. Nous n'avons pas dit autre chose.

Et la Tunisie Française ajoute que « Taalbi, justiciable du conseil de Guerre par le fait de l'état de siège en Tunisie et maintenu sous cette juridiction lorsque l'état de siège a été levé, n'est pas poursuivi en vertu des lois françaises, mais en vertu de l'article 81 du Code pénal tunisien, qui vise l'excitation à la haine des races, crime non prévu dans le Code français.

La loi d'amnistie est dans ce cas inopérante, et il est nécessaire qu'un décret beylical, s'inspirant des mêmes directives que la loi française, en étende l'application aux crimes et délits visés par le Code tunisien, que les inculpés soient poursuivis devant les Tribunaux indigènes ou, exceptionnellement depuis la levée de l'état de siège, devant le Conseil de Guerre qui dévolutaire alors des justices française et tunisienne, a continué à instruire les affaires en cours ».

Nous demandons à notre confrère depuis quand un conseil de Guerre a le droit, en vertu d'un article du Code pénal tunisien de faire procéder en France à l'arrestation d'un sujet du bey pour un crime ou délit commis hors du territoire de la Régence ?

Il apparaît bien que dans cette affaire Taalbi le conseil de Guerre de Tunis a outrepassé ses droits et pouvoirs.

Il faut espérer qu'à l'avenir les magistrats militaires seront plus soucieux de légalité qu'ils ne l'ont été dans l'affaire Taalbi et consorts.

Aux Services maritimes postaux

C'est par erreur qu'il a été annoncé que le sénateur Gallini devait représenter la Tunisie à la Commission des Services maritimes postaux comme délégué pour la Conférence Consultative.

Le sénateur fait déjà partie comme parlementaire de la dite commission, il n'y représentera donc pas officiellement

la Tunisie mais on peut être certain que son concours ne nous fera pas défaut.

Les délégués de la Conférence Consultative sont notre ami M. A. Gaudiani, représentant de Bizerte et M. A. Desportes.

Dans la Légion d'honneur

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la bonne nouvelle que notre ami César Pellet, président de la Chambre de Commerce, serait proposé pour la Légion d'honneur.

Tout le monde sait quel dévouement il apporte à la défense du commerce depuis son élection à la Chambre de Commerce et surtout depuis son élévation à la présidence de cette assemblée qui date d'une douzaine d'années.

Nous le félicitons très sincèrement et très amicalement.

A la Société St-Gobain

On annonce le passage de M. Delage, directeur général des usines de produits chimiques de la Société St-Gobain qui exploite en Tunisie le gisement du Kef-R'bibia près de Kalaat-es-Senam.

Nous lui adressons nos sincères souhaits de bienvenue.

Carnet rose

Le mariage de Mlle Madeleine Lecore-Carpentier avec M. Maillet, ingénieur, a été célébré jeudi dernier au milieu d'un grand concours d'amis qui avaient tenu à apporter aux nouveaux époux leurs félicitations et leurs vœux.

Nous regrettons qu'un contre-temps fâcheux nous ait empêché d'assister à la cérémonie, nos vœux n'en sont pas moins sincères pour le bonheur des jeunes époux.

La « Dépêche » à deux sous

C'est celle de Constantine qui, imitant sa voisine d'Alger, vient de réduire à dix centimes le prix du numéro malgré le prix encore élevé du papier,

Au B. G.

Tous ces jours-ci des milliers de cartes de circulation pour Hammam-Lif ont été aux agents délivrés pour eux et leurs familles.

Ces cartes, valables pour toute la saison, sont naturellement gratuites, exemptes de l'impôt de 33 0/0, et distribuées aussi bien aux cheminots proprement dit — rien de plus juste — qu'aux ouvriers des ateliers, ce qui l'est moins.

Quand délivrera-t-on des cartes gratuites à toute la population ?

La fin du ramadan

Le ramadan a pris fin dimanche soir après 29 jours seulement de jeûne à la grande joie des croyants, heureux de voir l'épreuve abrégée d'un jour.

Les fêtes habituelles ont suivi le jeûne et cette année-ci l'état de santé de S. A. le Bdy, fort amélioré, a permis au souverain de se rendre au Bardo pour y recevoir les félicitations et les hommages du représentant de la France, des fonctionnaires, du corps consulaire, des hautes personnalités du pays et de ses fidèles sujets ce qu'ils n'avaient pu faire l'an dernier.

Nécrologie

Nous avons appris avec peine la mort de Mme Dubuisson, femme de notre ami M. Dubuisson, inspecteur au Bône-Guelma à Mateur, décédée ces jours derniers à Bizerte chez ses parents. Nous prions notre ami et les familles atteintes par ce deuil d'agréer nos plus sincères condoléances.

Nous adressons nos plus sincères et confraternelles condoléances à notre confrère M. G. Révocat, rédacteur au « Courrier de Tunisie », qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Nous le prions ainsi que sa famille d'agréer nos vives condoléances.

Pour la révision des tarifs des chemins de fer

Sur la proposition du directeur général des Travaux publics le Résident général vient d'instituer une commission pour procéder à l'étude de la révision de la tarification actuellement en vigueur pour les transports par chemins de fer dans la Régence, ce que nous demandons il y a deux mois.

Il faut espérer que cette commission ne se bornera pas, comme paraît le demander un journal local, à la seule révision des tarifs concernant les exploitations minières et phosphatières qui ont élevé depuis quelques mois des protestations véhémentes contre les derniers relèvements de tarifs surtout les Italiens de Kalaa-Djerda les moins qualifiés de tous. Ceux-ci trouvent que leurs bénéfices — dix millions nets avec le paiement des dépenses de guerre surprimés aujourd'hui cela représente seize millions environ ne sont pas encore suffisants pour leur permettre de supporter cette charge — qui est acquittée, entre parenthèse, par les acheteurs de phosphates, il faut donc espérer que la commission s'attachera aussi à la révision de tous les tarifs de grande et petite vitesse et des voyageurs en commençant par la suppression de cette taxe formidable de 33 pour cent qui vient se superposer sur les tarifs et les augmentations déjà énormes qui atteignent tous les transports de marchandises ou de voyageurs dont sont exempt précisément... les bénéficiaires !

Tous égaux devant l'impôt, ou sa suppression, doit être l'idée directrice de la commission.

Pour parvenir, facilement à un abaissement général des tarifs point n'est besoin de chercher midi à quatorze heures, il suffit d'un peu de courage, de virilité, il suffit de revenir aux dix heures de présence, ce qui ne veut pas dire de travail. L'économie de ces deux heures permettra le licenciement d'un nombreux personnel — surtout féminin, et trop grassement payé avec encore en plus la majoration du 33 pour cent et l'allocation de vie chère — pourquoi pas aussi la gyraldose — pour ne rien faire ou si peu à assurer le service téléphonique, un service qui revient bien cher, l'économie de ces deux heures permettra d'arriver à une solution de nature à donner satisfaction au public tout en ne lésant pas les intérêts généraux du pays qui sont intimement liés à ceux des compagnies de chemins de fer.

Nous demandons donc la réunion de la commission dans le plus bref délai possible.

Dans les Caïdats

Le Résident Général vient de donner son approbation à un second mouvement dans les caïdats qui complète celui qui avait été publié il y a quelques semaines.

Si Tahar Ladjimi, caïd de Monastir, est appelé au Cap-Bon, en remplacement de Si Chadli Okby nommé à Souk-el-Arba le caïd de Souk-el-Arba, Si Hassen Sakka étant désigné pour le poste de Monastir.

Le caïd du Kef Si Younés Hadjoui est appelé aux fonctions nouvellement créées de délégué à l'administration du Cheik el Médina. Il assistera et suppléera éventuellement le gouverneur de Tunis.

Le poste du Kef est confié au général Bel Khodja, le caïd de l'Arad étant désormais scindé en deux et l'île de Djerba constituant un caïdat distinct.

Le caïd de Zaghuan. Si Mohammed Salah Sakka est mis à la retraite, Si Ahmed Lakhoua, caïd des Ouled Ayar, le remplace à Zaghuan et est remplacé par Si Mohamed Debliche, caïd des Hamama qui avait sollicité ce poste.

Si Belgacem ben Hamadi, caïd de Gafsa, non installé, est chargé du caïdat des Hamama.

Trois nouveaux caïdats sont créés. Si Mohamed M'Zali, kahia de Djerba, est nommé caïd sur place.

Si Mohamed Kaddour, kahia de Soliman, est nommé caïd à Gabès.

Quant au caïdat de Gafsa, il est confié à Si Taïeb Redjeb qui est depuis plus de 15 ans khalifa de Medjez-el Bab.

Tabarka a été érigé en khalikat. Le nouveau kahia, ancien combattant, appartient à une ancienne famille tunisienne, Si Mohamed Zaecaria.

Si Ahmed Maamouri, secrétaire interprète du Contrôle civil de Kairouan, est chargé du khalikat de Soliman.

Pour les voyageurs se rendant en France

Au moment où un grand nombre de nos compatriotes vont se rendre en France il n'est pas sans intérêt de leur rappeler divers avantages et facilités de voyage qui pourront leur être utiles.

Il est possible de retenir les places à l'avance en s'adressant à l'Agence de la C^e P.-L.-M., à Alger, 3, rue Dumont d'Urville, au moins huit jours avant le départ et en envoyant le montant des billets et le prix de la location.

Le prix des places de Marseille pour Paris est : en première, de 182 fr. 20 ; en deuxième, de 120 fr. 10 en troisième de 76 fr. 55 ; garde-place, 3 fr.

La validité des billets aller et retour Marseille-Paris est de onze jours.

On peut retenir à l'avance des omnibus

de la Compagnie P.-L.-M. par télégramme en s'adressant au chef de gare de Marseille. On peut également téléphoner à l'arrivée. (Tél. 5. 45).

Le prix des omnibus à 4 places est de : premier zone, 7 fr.; deuxième, 9 fr.; troisième, 13 fr.; quatrième, 21 fr.

Celui des voitures à 6 places est de : première zone, 9 fr.; deuxième, 11 fr.; troisième, 16 fr.; quatrième, 25 fr.

Dans la Magistrature musulmane : M. Mohamed Djait, vice président de la Driba, vient d'être nommé président du Tribunal régional de Kairouan. Il est remplacé par M. Mohamed bel Khodja juge à l'Ouzara, que ses qualités de juriste et de gros travailleur ont fait apprécier en haut lieu.

Nous sommes heureux de les féliciter d'un avancement si justement mérité.

Au Bone-Guelma

Le prochain horaire d'été sur le B. G. prévoit comme les années précédentes la suppression du train de 11 h. 15 de Tunis à Hamamm-Lif.

Des habitants de Radès, St. Germain et Hamamm-Lif nous demandent de protester contre cette suppression et de demander que le train de 11 h. 45 soit retardé de 30 minutes pour permettre à certaines administrations d'accorder le repos de l'après-midi à leur personnel tout comme aux fonctionnaires.

Le maintien du train de 11 h. 15 pourrait être compensé par la suppression de celui de 17 h. 07 qui n'a pas beaucoup de raison d'être puisqu'il y a ceux de 16 h 00 et 16.25 qui doivent suffire au transport des familles des agents qui seules vont pouvoir aller prendre des bains avec les prix élevés en vigueur.

Un conflit aux Services Judiciaires

Par suite de l'arrivée tardive d'un magistrat, un jour d'absence, celle-ci ne put commencer qu'assez tard, ce qui provoqua un accès de bile chez l'un des maîtres de la barre M^e Paoli qui, incontinent, alla trouver M. Dupla pour se plaindre du manque d'exactitude chez certains magistrats.

Celui-ci fit passer une note, rédigée de cette façon, que les magistrats la dirigèrent difficilement et s'en furent incontinent protester auprès de M. Puaux, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, sans vouloir passer par le canal du ministre Si Tahar Kherridine ou de M. Ducos de la Haillie, cependant les chefs directs de la magistrature musulmane, lui faisant part qu'ils ne siègeraient plus tant que le Directeur des Services Judiciaires n'aurait pas retiré les expressions injurieuses pour leur dignité, contenues dans la circulaire.

Nous ignorons, au moment de paraître, les suites de cet incident, et si M. Dupla aura consenti à reconnaître, de bonne grâce que tous les magistrats de l'Ouzara sont des agneaux sans tâche, que le plus petit soupçon ne saurait effleurer.

Kola Sport... stimule

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Siège Social : 29, r. de la Bienfaisance, Paris

En vente dans toutes les bonnes maisons

Membre de l'Académie Française

PARIS-CADEAUX

TUNIS - 6, rue d'Italie - TUNIS

Téléphone 16.50

Argentierie -- Cristallerie -- Porcelaine

Grand Choix de Lustres

Chlororé du Nord

A la Belle Rouennaise

Agents dépositaires :

Boullier & Para

12, Rue Es-Sadikia - TUNIS

POUR VOS TRACTEURS

POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile

Victorine reconnue

la meilleure, ayant

fait ses preuves depuis

15 ans. Comptoir

Général des Produits

Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé ?

Ne buvez que les sirops, liqueurs,

limonades et vins de

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz - SOUSSE

GROS & DETAIL

Comptoir National d'Escompte

de Paris

Société anonyme au capital de

250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE

MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

et toutes opérations de Banque

Location de compartiments de

COFFRES - FORTS

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE

NATIONALE rapportant des intérêts aux

taux suivants :

à 1 mois 3.60 0/0 - à 6 mois 4.50 0/0

à 3 mois 4.00 0/0 - à 1 an 5.00 0/0

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France - Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre - J.L. de Lacroix, propriétaire - Soussse (Tunisie).

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - A. Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) - Tunis.

Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Soussse (Tunisie) - Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Soussse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD EUVE, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Auctourier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis - réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rebobinage - Entretien.

Droguerie de la Poste, - S. Attal, 15, rue d'Italie (en face la Poste) Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Entrées coloniales : Borg frères, 11, rue des Glacières - Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix de gros - Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures - J. Zeitoun, 2, rue d'Italie - Expéditions pour tous pays.

Les GALERIES PARISIENNES (Alphonse Licari, pp^{tes}), 1, Place Pichon - Soussse - Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{eres} marques connues - Atelier de Modes - Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis - Brani frères et Cie, pp^{tes}.

MANSOUR BEN GEMAA - Slayp Chandler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) - Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax - ler ordre - Viazi, propriétaire - Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Scopama (diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier), 53, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guéniel - Ire Clinique fondée en Tunisie en 1888, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne, - Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. - Hautes nouveautés. - Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Reveil » et parfumerie « Arys ». - Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers - PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE - Fers - Fontes - Aciers - Métaux - Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics - Articles de ménage - Eclairage et chauffage - Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia - Entrepôts : rue Jean Le Vaucher - Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI - Brasserie de la Bourse - Ancienne Brasserie Bellevue - GIUSEPPE BUX, propriétaire - Soussse (Tunisie) - Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira-Tunis

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage - Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères,
Optique médicale, Oxygène, sérums,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immédiates.
Conditions avantageuses pour Sociétés,
Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment
PAUL POTIN
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamamm-Lif)

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Lisari
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

S^{te} F^{se} des Chaux et Ciments du Bon-Kornine
Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :
77, Avenue de Carthage - TUNIS
(Téléphone 5.84)

- RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
- 7, Rue Amilcar - TUNIS -
Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER - Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Soussse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans (avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation)
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus
«- Vacuum Mobiloil -»
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial
"Assurances"
(17^{me} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.
Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, actes de capitaux, immatriculations, expertises amiables, placement sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Tracteurs
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & C^{ie}
(R. Wallut et G. Hofmann, associés) - Tunis
Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et - terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS (Tél. 1.68)